Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260624-DE2026_51-DE

COMMUNE DE LA MOTTE (22600)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLÉE, Maire.

Convocation : 18 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	18
Représentés :	0
Absents :	1
Votants :	18

DELIBERATION N° **2026/51**

Présents : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN – Céline BEAUFARON – Guillaume DUCRETTET - Laurence FERNANDEZ – Jean Michel COUËSBOT - Paulette GICQUEL - Nathalie LE MOUËL - Alex NIVET - Vincent SAVALLE - Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Jocelyne LE TINNIER – Michel HARNOIS – Olivier JEGARD - Christelle URVOIX – Lynda LE CAM

Absent : Stéphane FOUCAULT

Secrétaire de séance : Carole LE MERCIER

ALSH : REMUNERATION DES AGENTS CONTRACTUELS ET STAGIAIRES

Céline BEAUFARON explique au Conseil Municipal que, 3 animateurs (Soline MARIE, Ylann BERTHELOT, Perrine FOUCAULT) et 3 stagiaires BAFA (DORNADIC Maelyne, ECORCHARD Baptiste et MARTAGUET-LE TACONNOUX Mélinda) ont été recrutés pour encadrer l'ALSH d'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Décide** que les animateurs seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 au prorata des heures réellement effectuées
- ✓ **Décide** que les stagiaires se verront verser une gratification d'un montant de 435 € pour 4 semaines.
- ✓ **Autorise** Mme la Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Carole LE MERCIER

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600